

Comme vous le savez, la ville de Paris, soutenue par le CNOSF, a officiellement fait acte de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024.

Jusqu'au choix final de la ville hôte le 13 septembre 2017, à Lima (Pérou), le CIO sera très attentif à l'importance de la mobilisation et du consensus national autour de Paris 2024.

Outre l'évènement exceptionnel de soutien à Paris 2024 organisé lors de son 99^{ème} Congrès, l'AMF a appelé chaque commune et intercommunalité à prendre une délibération spécifique pour appuyer cette candidature qui est celle de toute la France.

Nous pouvons d'ores et déjà témoigner du beau succès remporté par cet appel puisque l'ensemble des communes et EPCI s'étant mobilisés concerne presque tous les départements de métropole (93 au total) ainsi que des départements d'outre-mer.

La diversité des communes françaises, tant sur le plan géographique (l'ensemble des régions françaises sont représentées) que sur le plan démographique (les soutiens émanent aussi bien de communes de moins de 100 habitants que de celles de plus de 100.000 habitants) est à souligner.

L'engagement de tous les territoires étant un atout important pour la France, l'AMF restera mobilisée en faveur de Paris 2024 jusqu'au 11 septembre 2017 et continuera de recevoir les délibérations de soutien à la candidature de la ville de Paris, pour collectivités locales qui ne l'auraient pas encore fait.

Vous trouverez, le modèle de délibération :

- pour les [communes](#) en cliquant sur ce lien.
- Pour les [intercommunalités](#) en cliquant sur ce lien.

Celle-ci sera à adresser au siège de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité - 41 quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, qui en assurera ensuite le relais auprès du comité de candidature. Mme Valérie BRASSART, conseillère en charge du sport (01 44 18 14 05), reste à votre disposition pour toute question technique.